



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-neuvième session

9-18 février 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale thème prioritaire : élimination de la pauvreté

Déclaration présentée par le Conseil international de l'action sociale, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire Général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2011/1.



Déclaration

L'état de la pauvreté

1. En 2005, la Commission du développement social a examiné les progrès de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. En 2010, 15 ans après le Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social, qui a débouché sur la création de la Décennie, la Commission débattrait des résultats obtenus dans la réduction de toutes les formes de pauvreté et l'élimination globale de la pauvreté, et fera le point sur ce qu'il reste à faire.

2. Les rapports indiquent que les taux de pauvreté dans le monde ont beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies. Comme l'organisation l'a répété à plusieurs reprises ces dernières années, les bons résultats mondiaux ont été obtenus dans une large mesure grâce à la réduction de la pauvreté due à des revenus insuffisants dans certaines nations et régions telles que la Chine, l'Asie de l'Est et dans une certaine mesure l'Inde. Ces régions ont influencé positivement les chiffres globaux dans le monde.

3. Toutefois, les nombreuses formes de pauvreté humaine mises en exergue dans le cadre du Sommet pour le développement social en 1995 et du Sommet du Millénaire en 2000, à savoir le dénuement, la malnutrition, les inégalités, l'exclusion sociale et l'absence de participation, la situation actuelle empire en dépit des nombreuses avancées en termes d'atténuation de la pauvreté due à des revenus insuffisants dans certaines régions.

4. Les taux de pauvreté due à des revenus insuffisants restent très élevés en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud. Toutefois, sur 1,4 milliard de personnes pauvres vivant en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 1,25 dollar des Etats-Unis par jour, trois quarts d'entre elles sont proviennent de pays à revenus intermédiaires situés en dehors de l'Afrique. La situation en termes de pauvreté humaine est déplorable non seulement dans ces régions et pays pauvres ou à revenus intermédiaires mais également dans les régions les plus riches du globe. Bien que l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique soient deux des régions les plus riches du monde, entre 13 et 17 % de leurs citoyens jouissent de ressources à ce point limitées qu'ils ne peuvent satisfaire leurs besoins de base.

5. Les initiatives de la communauté internationale visant à éradiquer la pauvreté sont entravées par les crises financière, économique, d'origine humaine ou naturelle, qui semblent aller de pair avec le développement mondial, appauvrissent davantage les pauvres, replongent d'autres personnes dans le dénuement et créent des millions de nouveaux pauvres. Les répercussions des crises alimentaire, énergétique et financière récentes et actuelles sont particulièrement décourageantes. Les initiatives d'éradication de la pauvreté accusent un retard compte tenu de l'impact de ces crises multiples. Des millions d'emplois ont été perdus, de même que des millions de dollars en termes d'épargne individuelle et de pensions. Dès lors, de nombreux ménages sont désormais confrontés à un large éventail de préoccupations quotidiennes allant de l'insuffisance des revenus pour satisfaire les besoins de base en matière de consommation domestique tels que la nourriture et le logement, à l'incapacité de financer la scolarité des enfants.

6. Compte tenu de la crise, il est crucial d'élaborer des stratégies d'éradication de la pauvreté incluant des mesures de protection capables de préserver et consolider

les bénéficiaires précédemment engrangés en matière de développement ainsi que de prévenir la création d'une nouvelle génération de pauvres, tout en empêchant ceux qui ont échappé à la pauvreté de replonger dans cette situation.

Recommandations

7. Depuis le Sommet mondial pour le développement social en 1995 ou la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, nous avons tiré une leçon capitale : la croissance économique, les emplois, l'amélioration du commerce et les investissements ne permettront nullement d'éradiquer la pauvreté.

8. Nous avons par ailleurs appris autre chose : le développement mondial est caractérisé par un enchaînement de crises, chacune d'entre elles contrecarrant les avancées partielles réalisées au niveau de la réduction de la pauvreté, générant des millions de nouveaux pauvres.

9. C'est dans ce contexte qu'en 2009, plusieurs organes et organismes des Nations Unies ainsi que plusieurs organisations de la société civile internationale ont plaidé en faveur de la création de l'Initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale en guise d'instrument majeur du développement, et afin de disposer du maillon essentiel et du point de départ nécessaire au nouvel élan en faveur de l'éradication de la pauvreté. Au Sommet des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement, organisé à New York en septembre 2010, les dirigeants de ce monde ont reconnu que l'instauration de socles de protection sociale peut faciliter le renforcement des gains et leur concrétisation en matière de développement.

10. L'Initiative promeut l'accès aux services essentiels ainsi qu'à des transferts sociaux pour les personnes pauvres et vulnérables afin qu'elles puissent vivre dignement. Elle présente ainsi une approche holistique de la protection sociale soulignant les aspects à la fois de l'offre et de la demande pour l'extension de la couverture afin d'assurer un accès effectif.

11. L'Initiative pour un socle de protection sociale inclut un ensemble de base de droits et de transferts sociaux essentiels, en nature ou en espèces, afin de fournir un minimum de sécurité du revenu et des moyens de subsistance pour tous et de faciliter une demande effective et l'accès aux biens et aux services essentiels. L'offre d'un niveau essentiel de biens et de services sociaux tels que la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la nutrition, le logement et l'information indispensable à la protection de la vie humaine et des biens, des services qui soient accessibles pour tous.

12. L'Initiative insiste sur le besoin de garantir ces services et transferts tout au long de l'existence, aux enfants, aux personnes en âge de travailler dont le revenu est insuffisant et aux personnes âgées, avec une attention toute particulière pour les groupes vulnérables considérant certaines caractéristiques clés (statut économique et social, inégalités entre hommes et femmes, maternité, origine ethnique, handicap, personnes vivant avec le VIH/sida, migrants, populations exposées et/ou particulièrement vulnérables à des éléments extérieurs adverses tels que les catastrophes naturelles, les phénomènes climatiques extrêmes, etc.).

13. Le socle de protection sociale est une nécessité sociale et économique. Investir dans un tel socle signifie investir dans la justice sociale et le développement

économique. La protection sociale contribue à la croissance économique en améliorant la productivité du travail et en renforçant la stabilité sociale, tout en réduisant la pauvreté. En temps de crise, un socle de protection sociale agit sur l'économie en faisant office de stabilisateur anticyclique automatique, mitigant la chute de la demande au niveau global.

14. Environ 30 pays en développement ont déjà pris des mesures pour mettre en place certains éléments du socle de protection sociale. Leurs expériences démontrent que les systèmes de sécurité sociale sont des outils politiques essentiels et flexibles pour contrer et atténuer les conséquences économiques et sociales des crises et des chocs financiers. Ces pays démontrent par ailleurs la faisabilité de la mise en place de socles de protection sociale. Ils montrent qu'avec la volonté politique nécessaire, les ressources adéquates pour le développement des capacités et un solide processus de mise en œuvre, un consensus national puissant en faveur des politiques du socle de protection sociale peut être créé et développé.

15. Garantir un socle de protection sociale à la population mondiale constitue un défi considérable. Les études chiffrées menées par diverses institutions des Nations Unies montrent cependant que la création d'un socle de transferts sociaux est globalement réalisable financièrement, à chacune des étapes de développement économique. Il faut avoir pour objectif le développement d'une approche globale en matière de protection sociale recourant à des instruments complémentaires afin de combler les besoins spécifiques de divers groupes appartenant aux économies formelle et informelle et de ceux vivant dans les zones rurales. Les études montrent que les systèmes universels de protection sociale réduisent efficacement la vulnérabilité et qu'ils peuvent être mis en œuvre dans la plupart des pays en développement en augmentant légèrement les ressources budgétaires.

16. Par ailleurs, un ensemble de mesures de base de sécurité sociale pour tous est techniquement réalisable et financièrement abordable pour les économies en développement et exige dans de nombreux cas un investissement de près de 4 % du produit intérieur brut. Une fois un système de protection sociale en place, il est bien plus aisé d'obtenir une souplesse au niveau des entreprises et de faire face aux ralentissements économiques internationaux.

17. Une protection sociale pour tous est primordiale à une époque de crises mondiales multiples, caractérisées par une insécurité économique croissante accompagnée d'une tendance au travail informel et temporaire. L'extension d'une certaine forme de protection sociale de base permettra d'éviter que ceux qui vivent dans la pauvreté s'enfoncent davantage dans le dénuement. Pour ceux qui ne sont pas pauvres, une telle protection atténuera leur vulnérabilité à la pauvreté.

18. La protection sociale est une question de prévention, de soutien et de promotion. Elle a trait non seulement à la protection mais également à l'autonomisation. Elle n'entend pas rendre dépendants mais libérer la capacité productive des femmes et des hommes afin qu'ils soient des acteurs de la vie économique, sociale et politique, en tant qu'ouvriers, employeurs, consommateurs et citoyens.

19. La protection sociale empêche les gens de se retrouver prisonniers de la pauvreté et leur permet de saisir des opportunités commerciales. Elle aide également unifier la demande en renforçant le pouvoir d'achat et en réduisant les épargnes de précaution.

20. Au-delà de la crise, de nombreux analystes perçoivent la protection sociale comme un outil de rééquilibrage de l'économie mondiale.

21. L'insertion des personnes provenant des pays en développement sur les marchés de biens et de services nationaux libérera leur capacité de dépense et renforcera le dynamisme de la croissance économique nationale et internationale.

22. Pour progresser, il est nécessaire d'avoir la volonté politique de définir la vision, les principes et les règles de base permettant de façonner les sociétés que nous souhaitons, de se préparer à supporter la pression fiscale ainsi qu'à prendre des décisions difficiles et aller de l'avant.

23. Pour progresser, il est également nécessaire de réunir les ressources permettant de financer la mise en œuvre du socle de manière durable. Le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Juan Somavia, a déclaré à raison que le monde ne manque pas de ressources pour éradiquer la pauvreté mais qu'il n'a pas défini les bonnes priorités. La volonté politique est le point de départ de l'élargissement de l'espace fiscal. Les estimations de l'Organisation internationale du Travail ont montré qu'un socle de protection sociale financé par les impôts est un objectif réalisable à moyen terme, même dans les pays à très faibles revenus. Dans un premier temps, certains des pays les moins développés auront besoin d'un soutien financier international pour mettre les programmes progressivement en œuvre.

24. Pour aller de l'avant, il est en outre nécessaire d'instaurer un dialogue social majeur visant à définir des objectifs et stratégies communs et de consentir les compromis nécessaires. Il est primordial de responsabiliser les citoyens et les organisations de la société civile afin qu'ils prennent leurs responsabilités et des initiatives dans le cadre de programmes d'atténuation de la pauvreté. Les progrès dans la lutte contre la pauvreté résultent dans une large mesure des partenariats scellés entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Une société civile active constitue un élément clé de toute stratégie de réduction de la pauvreté, compte tenu du rôle que la société civile doit jouer pour tenir l'État responsable, promouvoir les réformes nécessaires et compléter les initiatives de l'État visant à protéger les plus vulnérables.

25. De plus, bien qu'adopté en tant que concept universel, le socle de protection sociale doit être mis en œuvre au niveau national dans le respect des structures institutionnelles, des contraintes économiques, de la dynamique politique et des aspirations sociales nationales. Il n'existe pas de solution universellement applicable.

26. Enfin, compte tenu de la croissance des économies et de l'élargissement de l'espace fiscal, il convient d'envisager un nouveau renforcement du niveau de protection. Le socle ne peut devenir un plafond. Il convient de le considérer comme une première étape vers une protection renforcée, ainsi que vers l'instauration des conditions d'une insertion réussie des personnes pauvres et des désavantagées sur le marché du travail. Les pays doivent par conséquent étudier différents types de protection sociale. De toute évidence, seuls quelques pays en développement seront en mesure de proposer des dispositions larges en matière de protection sociale, similaires à celles en vigueur dans les pays industrialisés. Toutefois, même les pays plus pauvres peuvent expérimenter à plus petite échelle des programmes cadrant avec leurs contraintes financières et allant de pair avec les modèles actuels

d'assurance informelle. Il s'agit notamment de programmes simplifiés d'assurance sociale pour les indépendants, du soutien en faveur d'une assurance informelle, de titres formels pour des actifs informels ainsi que d'une assurance santé pour les pauvres.

27. Les principes d'universalité, de solidarité, d'équitabilité, de durabilité, de promotion de la responsabilité des individus et de concentration des aides pour les pauvres sur lesquels la stratégie repose convergent avec ceux qui régissent la mise en œuvre du socle de protection sociale dans le monde.

28. L'approche peut servir à l'élaboration d'un cadre commun capable d'améliorer des objectifs complémentaires dans des domaines tels que le marché du travail, l'assurance sociale, la santé, l'aide sociale, la lutte contre la pauvreté et les politiques de service social.

29. Bien que la responsabilité première en matière d'éradication de la pauvreté incombe en dernier ressort aux pays individuels, la lutte contre la pauvreté est une responsabilité partagée, les racines de la pauvreté étant à la fois mondiales et locales. Les partenaires internationaux peuvent et se doivent de soutenir et d'améliorer les engagements individuels des pays vis-à-vis des objectifs susmentionnés. À cet égard, il appartient aux donateurs et institutions internationales de continuer à honorer leurs engagements en matière d'aide au développement. Entre-temps, les institutions multilatérales telles que les organes et commissions régionales des Nations Unies, de la Banque Mondiale et des banques de développement régionales doivent tenir compte des critiques relatives à leurs opérations de lutte contre la pauvreté, aux ressources qu'ils consomment et aux répercussions de leurs programmes sur la pauvreté. Les institutions doivent rester à l'avant-garde des initiatives en matière de développement international. Toutefois, leur aide internationale, régionale et bilatérale doit être mieux coordonnée, moins compétitive et viser davantage à réduire le fossé séparant les discours et les mesures institutionnelles.